



RE 2020

Réglementation ENVIRONNEMENTALE

Éco-construire pour le confort de tous



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

RE 2020 : 3 objectifs principaux

1. Des bâtiments qui consomment moins et utilisent des énergies moins carbonées

Bbio =
besoin en énergie
d'un Bâtiment selon
sa configuration,
son emplacement,
son orientation.

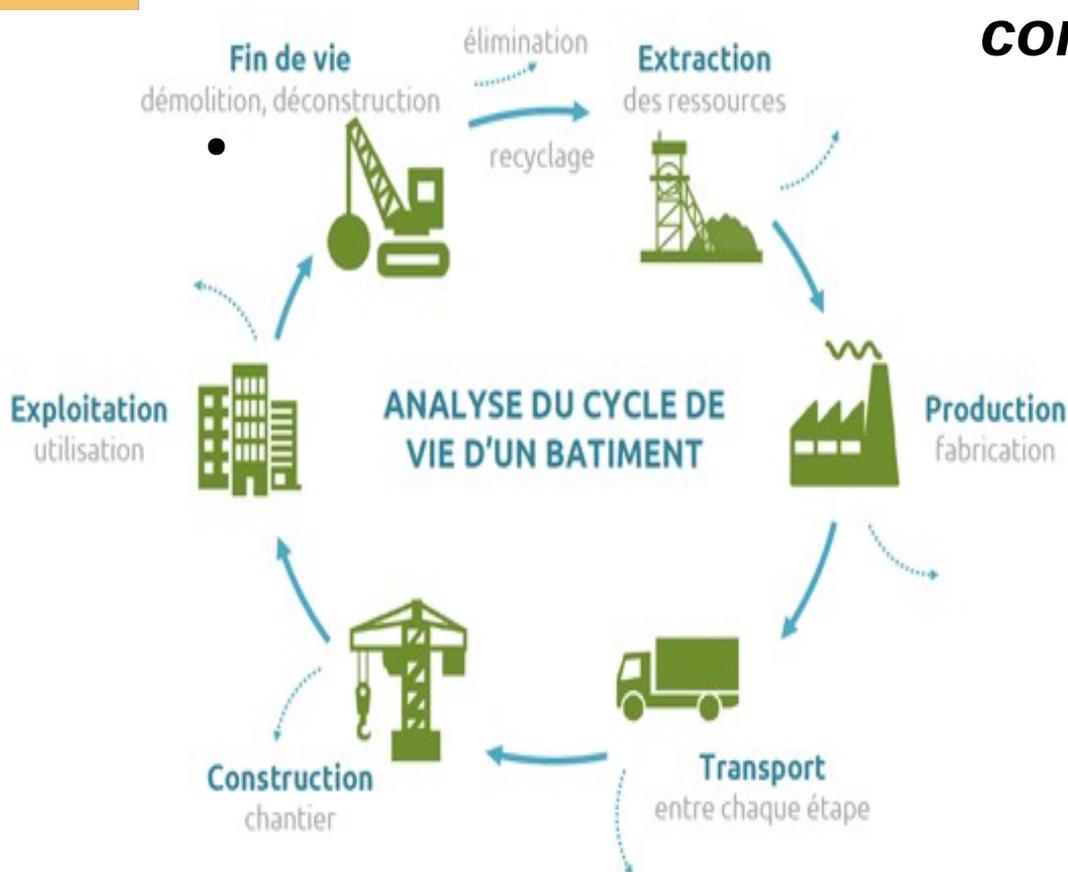
- 30 % de réduction des besoins énergétiques du bâtiment / RT 2012 (coeff Bbio)
- Création d'un seuil max d'émissions de GES des consommations d'énergie
 - Fin des chaudières au gaz pour les maisons individuelles dès l'été 2021
 - Sortie des énergies fossiles à partir de 2024
- Systématiser le recours à la chaleur renouvelable



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

RE 2020 : 3 objectifs principaux

2. Diminuer l'impact carbone de la construction des bâtiments :



- Analyse de cycle de vie dynamique
- Recours au bois et aux matériaux biosourcés
- Baisse progressive de 30 à 40 % des émissions

RE 2020 : 3 objectifs principaux

3. *En garantir la fraîcheur en cas de forte chaleur*

- Besoin de froid intégré dans le calcul du « Bbio »
- Mise en place d'un indicateur de confort d'été (seuils haut et bas)
- Solutions de climatisation « passives »



RE 2020 : La méthode

- *Une trajectoire progressive*
- *Une transition à coûts maîtrisés*
- *Création d'un label d'État pour valoriser et récompenser les bâtiments qui atteindront les étapes suivantes*

Règlementation de plus en plus exigeante

2017

E+
C-

ÉNERGIE
POSITIVE &
RÉDUCTION
CARBONE

UN CALENDRIER PROGRESSIF

2020

Derniers arbitrages - Conférence de presse

*1^{ers} décrets et arrêtés en consultation auprès du CSCEE
(Conseil Supérieur de la construction et de l'efficacité
énergétique)*

2021

Parution des textes réglementaires

***Entrée en vigueur pour logements, bureaux et
enseignement***

Publication 1^{ère} version du label

2022

Entrée en vigueur bâtiments tertiaires spécifiques

2024

*Exclusion du chauffage au gaz pour les logements
collectifs*

2027

* dates prévisionnelles

2030



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE